



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 19 juin 2018 - N°3

L'an deux mil dix-huit, le 19 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, TAFANI Gisèle, CROUZET Patrick, BALAZUT Doriane, Mme DUCARRE Céline, LANGLADE Max, MOUTAFIS Eric.

Absents excusés : BRESSY Armelle procuration à Monsieur CROUZET Patrick, THEOBALD Catherine procuration à Monsieur LANGLADE Max.

Absents : MICALLEF Florian, BRES Jean-Marc, MARTIN Julie, DUPEYRE Jean-Christophe.

Le secrétaire de séance était Monsieur CROUZET Patrick.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose :

- Le retrait du point 7.

Approuvé à l'unanimité. Pour 11 Abstention : 0 Contre : 0

Approbation du procès-verbal du précédent conseil :

Approuvé à l'unanimité. Pour 11 Abstention : 0 Contre : 0

1- Convention Commune / Service médecine préventive du Centre de Gestion

Cette convention concerne l'adhésion de la commune au service médecine préventive mis en place depuis 1994 avec le CDG. Le CDG assure les missions relatives à l'hygiène et sécurité du travail. Le coût est de 0.32% de la masse salariale par an (environ 120 €).

Voté à l'unanimité

2- Convention Commune / SACPA

La loi du 6 janvier 99 impose aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire. La convention avec la SACPA arrive à échéance le 30 juin 2018 et doit être renouvelée afin d'assurer la continuité de ce service public. Coût : 1.02 € par habitant et par an soit 1 514.71 €.

Voté à l'unanimité

3- Indemnité représentative de logement 2017 pour l'année scolaire 2017/2018

Lorsque la commune n'est pas en mesure de proposer un logement à l'instituteur, celui-ci perçoit, en compensation, une indemnité représentative de logement (IRL). Cette indemnité est versée par le CNFPT. Le versement du CNFPT, étant plafonné, le complément annuel est versé par la commune. Il est proposé par le sous-préfet du Vigan de reconduire le montant de l'année 2017 soit 702.00 €.

Voté à l'unanimité

4- Obligations Légales de Débroussaillage : mise en œuvre de la stratégie de contrôle de l'exécution des OLD

Voté à l'unanimité

5- Vente parcelle communale à Monsieur OURS Denis

Afin de privatiser l'accès à leur garage, M et Mme OURS Denis se porte acquéreur d'un délaissé de voirie de la commune d'une surface de 24.59 m² au prix de 1 106.55 €, soit 45.00 € le m². Cette cession est exemptée d'enquête publique préalable. Tous les frais afférents à cette acquisition seront à leur charge.

Voté à l'unanimité

6- Déclassement d'une parcelle du domaine privé communal dans le domaine public communal

Les parcelles B745p et B787p font l'objet d'un détachement pour une surface de 747 m² pour cession à la voirie communale et classement en domaine public. Ce détachement permettra la création de deux parcelles distinctes qui resteront dans le domaine privé de la commune et l'agrandissement du parking communal des écoles.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MOUTAFIS Eric interroge Monsieur le Maire sur l'aménagement du city stade. Il est répondu que trois devis ont été établis. C'est la société ATC qui a été retenue. Le coût est de 20 000.00 € HT.
Le skate parc a fait l'objet de la même procédure pour un même montant. L'emplacement est en cours d'étude : il sera certainement implanté devant les jardins familiaux afin d'offrir l'opportunité aux enfants de ce quartier de disposer d'une structure sportive.

- Monsieur MOUTAFIS demande l'utilisation des 8 Algecos acquis. Il est expliqué qu'ils ont été achetés 500.00 € l'unité, au Lycée Sainte Marie de Bagnols sur Cèze. Ils sont stockés sur un terrain privé prêté. Deux sont destinés aux écoles pour salle de cour et pour le centre aéré. Il en sera utilisé un pour la future guinguette, des vestiaires. Les autres servent pour le moment au stockage de matériel.
- Monsieur MOUTURAT Nicolas précise que le club house du tennis est à rénover.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Monsieur CROUZET Patrick



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

